

Grade: Philosophiae doctor (Ph.D.)**Crédits: 141**

Présentation

En bref

Le profil Intervention/recherche se situe dans la tradition de formation en psychologie où on valorise tout autant le geste de chercheur que celui du praticien. À ce titre, ce modèle donne à l'étudiant une double identité, celle du chercheur autonome capable de mener à terme des recherches dans divers secteurs de la discipline et celle du praticien adéquatement outillé pour faire de l'évaluation et de l'intervention psychologiques.

Cette double formation se matérialise autour de la thèse qui porte sur une problématique choisie par l'étudiant et qui donne lieu à la préparation et la réalisation d'un devis de recherche capable de mener à certaines généralisations et à l'avancement des connaissances dans un domaine de la psychologie fondamentale ou appliquée. L'étudiant sera d'ailleurs encouragé à participer au développement des connaissances applicables en intervention. Dans son travail, l'étudiant doit démontrer sa compétence pour décrire une problématique, faire une recension appropriée et récente des écrits scientifiques reliés à son étude, utiliser une méthode rigoureuse conforme aux critères reconnus scientifiquement en regard de la problématique étudiée et de son objectif, procéder aux analyses appropriées et mener à terme toutes les étapes nécessaires à la réalisation de son étude.

La partie formation à la pratique est tout aussi présente et prenante dans le programme que la partie recherche. De fait, dès le tout début de sa formation, l'étudiant est invité à regarder la réalité psychologique à travers le double prisme du chercheur et du praticien. Dès le départ, l'étudiant est appelé à préparer sa thèse; les activités de son programme incluent nombre de cours qui ont une importance égale en recherche et en pratique, comme les cours d'évaluation psychologique. Le cheminement de nos étudiants, atypique en regard de ce qui se fait ailleurs, permet une double lecture constante de la réalité recherche et pratique. Nous voulons par ce choix bien marquer notre volonté de former des praticiens et des chercheurs qui seront bien identifiés aux milieux de pratique.

Objectifs du programme

L'objectif général du profil Intervention/recherche en psychologie est de favoriser une formation axée à la fois sur l'identité du psychologue professionnel et la diversité des compétences.

Ce profil prépare l'étudiant à une action communautaire de consultation et de concertation avec les milieux de pratique.

De manière plus spécifique:

- former un psychologue praticien qui maîtrise les approches qui lui permettent d'évaluer et d'intervenir auprès de diverses clientèles;
- former un psychologue capable d'assumer de manière autonome la responsabilité de la recherche dans les milieux de pratique ou les laboratoires de recherche;
- former un psychologue capable d'assumer le rôle de consultant, de superviseur et de gestionnaire.

Avenir: Carrière et débouchés

Les diplômés seront donc aptes à travailler auprès des divers organismes publics et privés soit à titre de responsable de programmes de recherche et/ou d'intervention, de collaborateur en équipe spécialisée ou de professionnel autonome. Ils seront enfin préparés à être eux-mêmes formateurs au niveau universitaire/collégial. Il s'agit d'un programme composé de 72 crédits en Intervention et de 69 crédits en Recherche, ce qui constitue une spécificité propre au programme doctoral offert à l'UQTR en comparaison à d'autres programmes où la formation en recherche serait équivalente ou supérieure à celle de la formation clinique. Quant à la nature de la recherche, le type de formation scientifique traditionnel est retenu: une forte concentration sur des méthodes et techniques faisant référence au quantitatif et qualitatif. Là aussi, nous visons une approche équilibrée entre deux voies privilégiées de production de savoir.

Atouts UQTR

Particularités

Bourse d'excellence

Les étudiants qui souhaitent déposer une demande de bourse d'excellence en recherche d'un organisme subventionnaire provincial ou fédéral ou les étudiants recommandés par le comité institutionnel de sélection et en attente d'une confirmation de l'obtention de la bourse par l'organisme subventionnaire doivent être inscrits à ce programme afin d'être éligibles.

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du Département de psychologie.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Contingentement

Les profils Intervention (2110) et Intervention/recherche (2121) sont contingentés. Pour le programme 2121, le contingentement est fixé à 5 étudiants.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Temps complet et temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour déposer une demande d'admission est le 1er février. Les pièces doivent être déposés le 2 février.

Les étudiants qui déposent une demande d'admission dans le programme 2121 doivent obligatoirement déposer une demande simultanée dans le programme 2110

Le candidat doit avoir été recommandé par la direction du programme aux fins d'admission.

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat en psychologie ou d'une discipline connexe, incluant les cours du tronc commun requis par l'Ordre des psychologues du Québec (42 crédits) avec une moyenne cumulative de 3,5 (sur 4,3). Pour un baccalauréat dans une autre discipline que connexe, un minimum de 60 crédits en psychologie (équivalents d'une majeure) sera exigé.

Base expérience

Les candidats possédant une maîtrise ou un doctorat en psychologie ou dans une discipline connexe pourront aussi être considérés s'ils possèdent un baccalauréat en psychologie comportant les 42 crédits du tronc commun exigés par l'Ordre des psychologues du Québec.

Le candidat doit avoir été recommandé par la direction du programme aux fins d'admission.

Études hors Québec

La date limite pour déposer une demande d'admission est le 1er février. Les pièces doivent être déposés le 2 février.

Les candidats de l'international seront considérés s'ils possèdent une formation en psychologie équivalente aux 42 crédits de tronc commun exigés par l'Ordre des psychologues du Québec, auxquels s'ajoutent l'équivalent de 18 crédits supplémentaires de formation en psychologie.

Les étudiants qui déposent une demande d'admission dans le programme 2121 doivent obligatoirement déposer une demande simultanée dans le programme 2110

Base études hors Québec

Être détenteur d'un grade de deuxième cycle universitaire (maîtrise nord-américaine, master 2, bac+5 selon le système d'éducation) ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. Des cours d'appoint ou une propédeutique pourraient être exigés. Une moyenne cumulative de 13,5/20 est exigée.

Modalités de sélection des candidatures

Le processus de sélection pour les programmes 2110 et 2121 se déroule de manière simultanée. Les étudiants qui déposent une demande d'admission dans le programme 2121 doivent obligatoirement déposer une demande simultanée dans le programme 2110

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (27 crédits)

GDR6003	Éthique professionnelle et problèmes légaux
GPS6008	Séminaire avancé en psychopathologie
GPS6021	Examen de synthèse
PCL6048	Consultation et supervision
PCL6058	Conduite de l'évaluation et psychodiagnostic
PCL6073	Psychopharmacologie clinique
SRP6019	Stratégies d'analyse quantitative en psychologie I
SRP6029	Séminaire de recherche
SRP6027	Séminaire lié à l'essai ou à la thèse

Cours optionnels (63 à 66 crédits)

L'étudiant doit réaliser cinq activités choisies parmi les practica et internats suivants (39 crédits) :

Un practicum 1a (4 crédits) :

PCL6093	Practicum 1a : initiation à l'évaluation psychologique et à l'intervention (4 crédits) (PCL6085 ou PCL6087)
PCL6105	Practicum 1a en neuropsychologie clinique (4 crédits) (PCL6063; PCL6097)

Un practicum 1b (5 crédits) :

PCL6094	Practicum 1b : initiation à l'évaluation psychologique et à l'intervention (5 crédits) (PCL6093)
---------	--

PCL6106 Practicum 1b en neuropsychologie clinique (5 crédits) (PCL6105)

Un practicum 2a (4 crédits) :

PCL6095 Practicum 2a en psychologie clinique (4 crédits) (PCL6094)
PCL6107 Practicum 2a en neuropsychologie clinique (4 crédits) (PCL6106)

Un practicum 2b (5 crédits) :

PCL6096 Practicum 2b en psychologie clinique (5 crédits) (PCL6095)
PCL6108 Practicum 2b en neuropsychologie clinique (5 crédits) (PCL6107)

Un internat (21 crédits) :

PCL6077 Internat en psychologie clinique (21 crédits) (PCL6076 ou PCL6096)
PCL6103 Internat en neuropsychologie clinique (21 crédits) (PCL6102 ou PCL6108)

L'étudiant doit réaliser deux activités en intervention individuelle parmi les cours suivants (6 crédits):

PCL6049 Méthodes d'intervention auprès de l'enfant
PCL6050 Méthodes d'intervention auprès des adolescents
PCL6051 Méthodes d'intervention auprès de l'adulte
PCL6052 Méthodes d'intervention auprès des personnes de 50 à 100 ans
PCL6056 Méthodes d'intervention en neuropsychologie clinique

L'étudiant doit réaliser une activité en intervention auprès des groupes et des systèmes parmi les cours suivants (3 crédits):

PCL6053 Méthodes d'intervention auprès du couple et de la famille
PCL6054 Psychothérapie de groupe

L'étudiant doit réaliser 3 crédits en intervention dans un champ de pratique parmi les cours suivants

ANI6002 Laboratoire de neuroanatomie (1 crédit)
PCL6085 Méthodes d'intervention d'approche cognitivo-comportementale
PCL6087 Méthodes d'intervention d'approche psychodynamique
PCL6104 Anatomie du cerveau appliquée à la neuropsychologie (2 crédits)

L'étudiant doit réaliser deux à trois activités en instrument d'évaluation (6 à 9 crédits):

PCL6062 Instruments psychométriques auprès de diverses populations
PCL6063 Évaluation en neuropsychologie clinique chez l'adulte
PCL6064 Instruments pour l'évaluation de groupes et de systèmes
PCL6065 Séminaire en évaluation psychologique
PCL6078 Séminaire lié à l'évaluation de l'enfant et la famille
PCL6079 Rorschach II
PCL6089 Neuropsychologie clinique en milieu spécialisé
PCL6091 Questions approfondies d'expertise I
PCL6097 Évaluation en neuropsychologie clinique chez l'enfant

L'étudiant doit réaliser deux à trois activités en méthodes de recherche ou d'analyse parmi les cours suivants (6 à 9 crédits):

GPS6011 Planification et évaluation de programme
PSY6006 Revue systématique et méta-analyse
SRP6012 Praxéologie et recherche-action
SRP6013 Fondements et méthodes de la recherche qualitative
SRP6018 Application et interprétation des techniques statistiques en psychologie
SRP6020 Stratégies d'analyse quantitative en psychologie II (SRP6018 ou SRP6019)
SRP6024 Élaboration d'instruments de mesure
SRP6025 Méthodes de recherche expérimentales, quasi-expérimentales et corrélationnelles
SRP6028 Méthodes d'observation directe des comportements

Cours complémentaires (0 à 3 crédits)

L'étudiant peut choisir un cours parmi les suivants ou un des cours du bloc «intervention», ou tout autre cours avec l'approbation de la direction du comité de programme de cycles supérieurs en psychologie.

Crédits de recherche (48 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 48 crédits.

Travail de recherche

Thèse (48 crédits)

"La thèse est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention. Elle apporte une contribution originale et significative à l'avancement des connaissances dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention. Elle permet de démontrer la capacité d'une personne de mener des travaux de recherche, de création ou d'intervention de façon autonome." (Règlement article 186, page 53)

L'avancement des connaissances dont il est question ici peut conduire à des applications en intervention ou à de nouvelles méthodes d'intervention en psychologie ou à l'avancement des connaissances théoriques.

Dans son travail, l'étudiant doit démontrer sa compétence pour décrire une problématique, faire une recension appropriée et récente des écrits scientifiques reliés à son étude, utiliser une méthode rigoureuse conforme aux critères reconnus scientifiquement en regard de la problématique étudiée et de son objectif, procéder aux analyses appropriées et à mener à terme toutes les étapes nécessaires à la réalisation de son étude.

La thèse peut être présentée sous forme traditionnelle ou sous forme d'un article. Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'un travail dont l'étudiant doit être le premier artisan. Il peut être réalisé dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste. Dans la réalisation de son projet, l'étudiant doit expérimenter et concrétiser les diverses étapes d'un travail scientifique et être en mesure de rendre compte des choix, des contenus et des résultats propres à chaque étape de réalisation.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Cours obligatoire pour obtenir le diplôme de doctorat

L'Ordre des psychologues du Québec exige maintenant que tous les étudiants ayant terminé un doctorat clinique en psychologie possèdent la compétence "relations interpersonnelles". Cette compétence peut être atteinte par le cours PSY1020 Relation d'aide du baccalauréat en psychologie de l'UQTR. Tout étudiant qui n'aura pas complété un cours équivalent lors de son baccalauréat devra obligatoirement le faire à l'intérieur de son cheminement doctoral. Ce cours (PSY1020) pourra être inclus comme cours complémentaire.

Accès à l'internat

Avant que l'étudiant soit autorisé à présenter sa candidature à un milieu d'internat, sa thèse doit être considérée comme suffisamment avancée par le comité doctoral qui devra juger de l'état d'avancement de la thèse, avec l'approbation du directeur du comité de programmes. L'étudiant devra remettre au secrétariat des études de cycles supérieurs du Département de psychologie le formulaire relatif à l'état d'avancement de son travail de recherche au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'internat tel que prévu au cheminement de l'étudiant. Ce règlement pédagogique particulier entre en vigueur à compter de la session d'automne 2017, et s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits au programme de Doctorat continuum d'études en psychologie (profil intervention et recherche - 2121).

Critères d'exclusion

L'étudiant doit obligatoirement réussir l'ensemble de ses activités de formation pratique afin de maintenir son admission à son programme d'études donnant accès au permis de l'OPQ, qu'il s'agisse du programme 2110, 2121 ou d'éventuels programmes. En l'occurrence, un échec à l'une ou l'autre des activités suivantes entraîne l'exclusion de l'étudiant de son programme d'études pour une période d'un (1) an : PCL6093, PCL6094, PCL6095, PCL6096, PCL6077 (practica et internat du parcours en psychologie clinique); PCL6105, PCL6106, PCL6107, PCL6108, PCL6103 (practica et internat du parcours en neuropsychologie clinique).

Advenant une réadmission de l'étudiant dans son programme de doctorat à la suite d'un échec à une activité de formation pratique, l'étudiant qui obtiendra un deuxième échec à l'une ou l'autre de ces activités se verra exclu définitivement de son programme ou de tout autre programme donnant accès au permis de l'OPQ.

Ce règlement s'applique aux practica et aux internats s'effectuant dès l'automne 2018.

Seuil de réussite des practicum :

Le seuil de réussite des cours Practicum

(PCL6093, PCL6105, PCL6095, PCL6107, PCL6077, PCL6103) est fixé à C. En deçà de cette note l'étudiant se voit attribué un échec.

Rapport trimestriel

Pour tous les étudiants du programme 2121, le rapport d'évaluation est obligatoire et est trimestriel.

L'étudiant qui a obtenu des résultats insatisfaisants à trois occasions lors de l'évaluation trimestrielle de ses activités de recherche, ou de stage peut être assujéti à des restrictions dans la poursuite de son programme, voir en être exclu.